

Convention de partenariat avec le CNAS

Rapport n° CP/2013/48

Service gestionnaire :

Le Vaisseau

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la convention de partenariat à intervenir entre le Département et le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (C.N.A.S.), en vue d'accorder aux personnes susceptibles de bénéficier des prestations du CNAS, un tarif réduit pour l'entrée au Vaisseau.

Le Vaisseau, équipement du Conseil Général du Bas-Rhin, accueille chaque année plus de 150.000 visiteurs, majoritairement bas-rhinois ou de la grande Région (Alsace, Lorraine, Outre-Rhin). Un partenariat avec le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est l'occasion pour le Conseil Général de valoriser une partie de ses actions culturelles en dehors du département et d'accroître ainsi la visibilité du Vaisseau sur le Grand-Est.

Notre Assemblée a décidé, lors de sa réunion plénière en date des 10 et 11 décembre 2012, d'adopter un tarif d'accès préférentiel de 6 € à tout titulaire ou ayant droit de la carte CNAS.

La convention, jointe en annexe du présent rapport, formalise ce partenariat. Le CNAS s'engage à porter à la connaissance de ses bénéficiaires l'existence de l'offre du Vaisseau par divers moyens de communication (sites internet, brochures, lettres d'information).

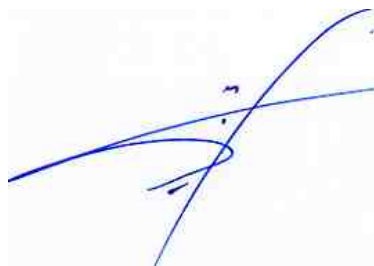
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de partenariat à intervenir entre le Département et le CNAS.

Elle autorise, par ailleurs, le Président du Conseil Général à signer cette convention.

Strasbourg, le 20/12/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL